

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Cotisation foncière des entreprises	1	2	3	4	5	6	7
	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux d'imposition plafonné pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	13 408 350	23,00	>>>	13 813 000	3 176 990	23%	3 176 990
	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si décision de modifier la durée d'intégration			
			0,54%				
Taxes additionnelles	1	2	3	4	5	6	7
	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit fiscal de réf. (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
Taxe foncière (bâti)	23 722 723	1,00		24 664 000	246 640	1%	246 640
Taxe foncière (non bâti)	661 658	2,38		684 100	16 282	2,38%	16 282
			Produit de référence des taxes foncières		262 922	Total	262 922

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle (il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée)

Taxes additionnelles	8	9	10	11
	Taux de référence pour 2022	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels (col. 8 x col. 10)	
Taxe foncière (bâti)	1,00			
Taxe foncière (non bâti)	2,38			
			262 922	
			(6 décimales)	
			Produit de référence des TF	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
1 777 172	2 988 389	94 600	186 934	33 567	2 013 176	7 093
Alloc. compensatrices	2 826 148	DCRTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Contribution FNGIR	4 285

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 7)	+	Total autres ressources (cadre II)	+	Allocations compensatrices + DCRTP	+	Versement FNGIR	+	Contribution FNGIR	+	Fraction de TVA nationale	=	Montant total prév. de fiscalité directe locale
3 439 912		5 080 662		2 826 148				4 285 403		2 013 176		9 074 498

À BLOIS le 14 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 ALAIN CHAPON

le Préfet,

le Président, Gilles CLEMENT
 le 11/04/22

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 041-244100798-20220413-041_034_2022-DE



